Présentation des Appels à Projet

Adaptation au changement climatique

AEU2: l'Urbanisme Durable







1 - Adaptation au changement climatique (ACC)

Des effets perceptibles en Guadeloupe:

- ✓ Élévation du niveau de la mer
- ✓ Évolution du trait de côte
- ✓ Elévation de la température moyenne

Des adaptation possibles:

- ✓ Restauration de milieux naturels protecteurs
- ✓ Modification du PLU pour tenir compte de l'évolution des traits de côte
- ✓ Adaptation de la gestion de l'eau
- ✓ Mise en place de procédures d'information et d'alerte





1 - Adaptation au changement climatique (ACC)

Mettre en place une organisation interne

Mobilisation politique

Désignation d'un chef de projet

Constitution d'une équipe projet



Réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité

Définition et structuration d'une stratégie d'ACC

Proposition d'un programme de recommandations

Mise en œuvre d'un système de suiviévaluation de la politique d'adaptation



Participation de l'équipe projet et du BE au réseau animé par la région et l'ADEME



1 - Adaptation au changement climatique (ACC)

Accompagnement technique de la Région et de l'ADEME

- ✓ Réunir les collectivités lauréates et les BE retenus
- ✓ Partager les bonnes pratiques
- ✓ Alerter sur les freins et difficultés, solutions adéquates
- ✓ Constituer une culture commune régionale sur la thématique

Accompagnement financier

- ✓ AMO: taux d'aide maximal de 70% par dossier
- ✓ Action découlant du plan d'action : instruction particulière

2 – L'AEU₂, l'Urbanisme Durable



Approche Environnementale de l'Urbanisme, depuis 2000

- ✓ Méthodologie et guide de présentation
- ✓ Modules de formation
- ✓ Soutien technique

AEU2, depuis 2013

- ✓ Outils techniques
- √ Formations revisitées
- ✓ Nouveaux vecteurs de communication et sensibilisation
- ✓ Centre de ressources Urbanisme Durable <u>www.urbanismedurable-ademe.fr</u>







2 – L'AEU₂, l'Urbanisme Durable



> Ce que **n'est pas** l'AEU₂: > Ce qu'est l'AEU2 Une **démarche volontaire** pour les Une **procédure obligatoire** au sens du collectivités droit de l'urbanisme Une **démarche partagée** avec les Un processus d'expertise visant à acteurs du projet imposer une vision de développement durable et à déposséder les acteurs politiques de leur pouvoir de décision Un processus d'aide à la décision et à l'action Un sigle officiel de qualité délivré par Une prestation d'assistance à l'ADEME (certification, label,...) maîtrise d'ouvrage (AMO) Une étude en plus qui consisterait à Une **approche systémique** de apporter une solution précise développement durable



2 – L'AEU₂, l'Urbanisme Durable



1

VISION

Analyse croisée des enjeux sur le territoire du projet

2

AMBITION

Traduction des enjeux en objectifs et en orientations pour le projet

3

TRANSCRIPTION

Déclinaison des objectifs et des orientations dans le projet

4

CONCRETISATION

Définition des modalités d'accompagnement aux étapes ultérieures Réunion ou séminaire de lancement

Partage des constats et des enjeux

Validation stratégique

Validation socioéconomique et technicofinancière

Partage du projet validé avec les acteurs chargés de sa mise en oeuvre

Merci de votre attention.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Clémence Gracia de l'ADEME Guadeloupe.

clemence.gracia@ademe.fr

06 90 53 37 38.